



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 24'500.- pour des travaux de rénovation de l'appartement Vallier 3

Conseil général du 11 juin 2020 - point 4 de l'ordre du jour

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

L'appartement situé Rue Vallier 3, propriété communale, n'a pas subi de réfection depuis de très nombreuses années. A ce jour, ce dernier présente des signes de vieillissement très avancés et de manque d'hygiène, comme l'attestent les photos ci-après.



Dès lors, le Conseil communal soumet le présent rapport à votre Autorité afin d'effectuer des travaux de remise en état dits indispensables.

Le tableau ci-après vous donne le détail financier des travaux ainsi qu'un descriptif poste par poste de ce qui sera réalisé.

Devis pour les travaux Vallier 3 - Point d'ex

Entreprise	Montant	TVA 7,7%	Total
Menuiserie	CHF 5'682.45	CHF 437.55	CHF 6'120.-
Carrelage	CHF 6'109.35	CHF 470.42	CHF 6'579.77
Chauffage	CHF 5'096.-	CHF 392.39	CHF 5'488.39
Peinture	CHF 3'150.-	CHF 242.55	CHF 3'392.55
Electricité	CHF 500.-	CHF 38.50	CHF 538.50
Sous-Total			CHF 22'119.21
Divers et imprévus 10%			CHF 2'211.92
Total demande de crédit			CHF 24'331.13
Arrondi à			CHF 24'500.-

Détail des travaux exécutés

Menuiserie :

Fabrication et pose d'un meuble avec plan de travail stratifié, 1 évier et batterie inox, 1 élément avec tiroirs et rayons réglables, un buffet à déchets dim 1100 x 600 x hauteur 900

Fabrication et pose d'une armoire en panneau mélaminé, comprenant :

- Intérieur en panneau mélaminé blanc 19mm, rayons réglables
- Portes, socle et bandeau de fermeture en panneau mélaminé blanc 19mm, portes avec charnières à amortisseurs et poignées, dim 900 x 2000 x prof. 350

Fourniture et pose de 3 fenêtres PVC (cuisine et salle de bain)

Carrelage :

Maçonnerie : Démontage ancienne baignoire, ponçage de l'ancien carrelage, maçonnerie du bac de douche.

Carrelage : Pose d'une chape, pose carrelage sols et murs

Sanitaire :

Démontage et évacuation de la cuisine existante, modification des écoulements, appareils sanitaires pour salle de bain et wc séparé

Peinture :

Travaux de peinture

Electricité :

Pose de deux prises supplémentaires et d'une lampe

Conclusion :

Comme indiqué en préambule, les travaux prévus par le Conseil communal dans le cadre de la réfection de cet appartement, sont des travaux impératifs pour la mise en conformité de cet objet.

Dès lors, nous vous remercions d'accepter cette demande de crédit afin que nous puissions faire exécuter ces travaux dans les meilleurs délais. Naturellement, nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements si nécessaires.

Cressier, le 25 mai 2020

Conseil communal